



Syndicat **Force Ouvrière FINANCES**  
Section locale **FO FINANCES62**  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

" Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu " Bertolt Brecht

---

## CDAS du 5 JUIN 2018

### *Déclaration liminaire*

Mme La Présidente,

Force est de constater que les instances se suivent et malheureusement se ressemblent.

Une nouvelle fois encore, les documents de travail nous ont été communiqués tardivement, certains même délivrés en cours de séance... **FO FINANCES 62** ne cesse de dénoncer cette situation depuis plusieurs mois maintenant. Il est essentiel pour les organisations syndicales de recevoir les documents suffisamment en amont afin de pouvoir laisser aux délégués du personnel le temps imparti de les étudier et ainsi préparer les instances dans les meilleures conditions possibles.

En ne nous transmettant qu'une partie des documents préparatoires préalablement à la tenue de l'instance, vous empêchez les délégués en CDAS d'exercer efficacement leur mission et par la même de préserver et garantir une action sociale de qualité au profit de tous les agents du département, actifs et retraités.

La diffusion de l'information demeure primordiale et doit être portée à l'ensemble des agents par différents canaux de communication. En effet, pour faire suite au groupe de travail relatif au logement du 17 mai 2018, et plus particulièrement sur l'accessibilité générale à l'information, **FO FINANCES 62** a fait remarquer que l'intranet Alizé départemental reste difficile d'accès et trop peu connu des agents. La navigation y est toujours aussi laborieuse, malgré les annonces de simplifications.

Par ailleurs, **FO FINANCES 62** dénonce également la baisse des effectifs dans les délégations d'action sociale ne leur permettant plus de consacrer suffisamment de temps aux actions de communication et d'information et donc au détriment des agents. De plus, avec une charge de travail toujours plus importante et les suppressions d'emplois imposées et subies chaque année, les agents n'ont plus le temps de consulter les différentes prestations offertes par l'action sociale.

De plus, comme nous l'avions déjà rappelé lors du CDAS du 22 février 2018, **FO FINANCES 62** attend désespérément la réponse du Secrétariat Général quant au remplacement du médecin de prévention. Le département, qui compte plus de 2000 agents, et notamment des centaines d'agents des douanes, reste sans médecin de prévention depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 maintenant ! Cette situation est totalement inacceptable ! Des renseignements devaient être pris auprès du directeur de l'Association Santé Travail, laquelle pourrait intervenir pour les visites obligatoires annuelles et quinquennales des agents. Mais qu'en est-il réellement aujourd'hui ?

Enfin, nous tenions à remercier la Déléguée Départementale à l'Action Sociale sortante pour son travail et les actions qu'elle a menées au sein du département depuis plus de 10 ans. **FO FINANCES 62** souhaiterait qu'une meilleure communication des informations soit respectée et espère que la future Déléguée Départementale à l'Action Sociale, à laquelle nous souhaitons toute réussite, sera notamment vigilante sur ce point.

### **Les représentants **FO FINANCES 62****

**Titulaires** : Sandrine BONET, Yannig BOURGAIN, Sophie CLETON

**Suppléants** : Audrey JOLY, Gautier LEDOUX, Michaël MILLOT

**Experte** : Coralie VINCENT